

 **BREAK  
BREAK...**

Brest, le 20 mars 2018

**LFRR**

## **70% des personnels astreints. Peut-on encore parler de liberté d'exercice d'un droit constitutionnel ?**

**Sur les 10 personnes de l'équipe de nuit du 21 au 22 mars présentes, 6 PC astreints et 1 CdS sont privés de leur liberté d'exprimer leur droit de grève.**

**L'UNSA-ICNA considère que retirer un droit constitutionnel à plus de la majorité d'un groupe de personnes est une atteinte indigne à leur liberté dans un pays qui en fait une de ses principales valeurs.**

**L'UNSA-ICNA dénonce cette dérive de l'administration qui ne respecte pas les engagements pris depuis des années auprès des contrôleurs brestois, pourtant renouvelés récemment dans l'accord local expérimental obtenu par le SNCTA.**

**L'UNSA-ICNA demande à l'administration de reconsidérer dans les plus brefs délais le nombre de PC astreints particulièrement pour l'équipe de nuit.**

**L'UNSA-ICNA n'a pas relayé le préavis national, cependant, dans ce délai de réaction court, il invite les personnels à manifester leur désaccord à ce traitement particulier et injuste réservé aux personnels du CRNA Ouest, notamment en interpellant leur hiérarchie (mail, lettre, pétition, ...).**



[www.icna.fr](http://www.icna.fr)